

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Gearbox oil SAE80W-90

FS3046

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 01-août-2014

Date de révision :
06-juin-2023

Numéro de révision: 3.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Gearbox oil SAE80W-90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 EUH208 - Contient Amines, C10-14-tert-alkyle; Produits de réaction de l'acide bis (4-méthylpentan-2-yl) dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et les amines, C12-14-alkyle (ramifié); Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs . Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé

EC 939-460-0 Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	-	≥ 90	-	-	-	-	
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	-	2 - 5	Asp. tox. 1 (H304)	-	-	-	
Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched) NS	931-384-6	< 1	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Dam. 1, H318:C $\geq 50\%$	-	-	01-2119493620-38
Amines, C10-14-tert-alkyl 68955-53-3	701-175-2	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1	01-2119456798-18
Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs. 1471311-26-8	939-460-0	≤ 0.3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119971727-23
(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and	627-034-4	≤ 0.1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	10	10	01-2119473797-19

unsaturated)-alkylamines 1213789-63-9			STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			
--	--	--	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Notes

Contient Huile minérale < 3% DMSO extract (IP 346)

* Contains one or more of the following:

CAS: 101316-69-2, EC: 309-874-0, EU REACH: 01-2119486948-13

CAS: 64742-01-4, EC: 265-101-6, EU REACH: 01-2119488707-21

CAS: 64742-46-7, EC: 265-148-2, EU REACH: 01-2119489867-12

CAS: 64742-54-7, EC: 265-157-1, EU REACH: 01-2119484627-25

CAS 64742-55-8, EC 265-158-7, EU REACH 01-2119487077-29

CAS 64742-56-9, EC 265-159-2, EU REACH 01-2119480132-48

CAS: 64742-65-0, EC: 265-169-7, EU REACH: 01-2119471299-27

CAS: 64742-57-0, EC: 265-160-8, EU REACH: 01-2119489287-22

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched) NS	2000 mg/kg	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Amines, C10-14-tert-alkyl 68955-53-3	300 mg/kg (Rat)	251 mg/kg (Rat)	1.19 mg/L vapeur (Rat)
(Z)-octadec-9enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines 1213789-63-9	1200 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Lapin (lapin)

Informations supplémentaires

Aucun(e)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Amener la personne à l'air libre. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de vomissements, placer la personne en position latérale de sécurité, allongée sur le côté.

Inhalation	Consulter un médecin en cas de symptômes. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Pas de bouche à bouche. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.
Protection pour les secouristes	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse résistant à l'alcool, brouillard d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Utiliser un équipement de protection individuelle. (EN 469). Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.
---	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Avoid breathing mist or vapor. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Store in a tightly closed container. Ne pas réutiliser les récipients vides.
Remarques générales en matière d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Conserver séparément les vêtements de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Éviter une exposition directe au soleil. Stocker uniquement en position verticale. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter le rejet dans l'environnement.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Reference to: European Standard EN 689 (Workplace atmospheres - Guidance for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents for comparison with limit values and measurement strategy) European Standard EN 14042 (Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents) European Standard EN 482 (Workplace atmospheres - General requirements for the performance of procedures).

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 5 mg/m ³ 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m ³ 15' Form: Mist				
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304 -	TWA: 5 mg/m ³ 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m ³ 15' Form: Mist				
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 1 mg/m ³ 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m ³ 15'. Form: mist and fume Work environment authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304 -	TWA: 1 mg/m ³ 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m ³ 15'. Form: mist and fume Work environment authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

- Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic

DNEL Long term Oral 0.74 mg/kg bw/day General population Systemic
 DNEL Long term Dermal 0.97 mg/kg bw/day Workers Systemic
 DNEL Long term Inhalation 1.19 mg/m³ General population Local
 DNEL Long term Inhalation 2.73 mg/m³ Workers Systemic
 DNEL Long term Inhalation 5.58 mg/m³ Workers Local
 - Amines, C12-14-tert-alkyl
 DNEL Long term Oral 0.35 mg/ kg bw/day General population Systemic
 DNEL Long term Inhalation 1.2 mg/m³ General population Local
 DNEL Long term Inhalation 2.5 mg/m³ General population Systemic
 DNEL Long term Inhalation 12.1 mg/m³ Workers Local
 DNEL Long term Inhalation 12.5 mg/m³ Workers Systemic
 - Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs.
 DNEL Long term Inhalation 0.58 mg/m³ General population Systemic
 DNEL Long term Inhalation 2.35 mg/m³ Workers Systemic
 DNEL Long term Dermal 33.33 mg/kg bw/day General population Systemic
 DNEL Long term Dermal 66.7 mg/kg bw/day Workers Systemic
 - (Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines
 DNEL Long term Oral 40 µg/kg bw/day General population Systemic
 DNEL Long term Dermal 0.09 mg/kg bw/day Workers Systemic
 DNEL Long term Inhalation 0.38 mg/m³ Workers Systemic
 DNEL Long term Dermal 0.06 % Workers Local
 DNEL Long term Inhalation 0.035 mg/m³ General population Systemic
 DNEL Short term Inhalation 1 mg/m³ Workers Local
 DNEL Long term Inhalation 1 mg/m³ Workers Local
 DNEL Long term Oral 0.33 mg/kg bw/day General population Systemic

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection des mains

Gants de protection (EN 374)

Délai de rupture < 1H

Caoutchouc nitrile Épaisseur des gants 0.17 mm

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Type Boiling point > 65 °C: A1; Boiling point < 65 °C: AX1; Hot material: A1P2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Transparent, Jaune clair

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	> 300 °C / > 572 °F
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 170 °C / > 338 °F coupelle fermée, ASTM D 93
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C / > 572 °F
Température de décomposition	> 300°C
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	40°C (104°F): 147 mm ² /s (147 cSt) [ASTM D 445] 100°C (212°F): 14.8 mm ² /s (14.8 cSt) [ASTM D 445]
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	< 0.01 kPa (< 0.075006 mm Hg)
Densité	0.9 g/cm ³ (15°C) (ASTM D 4052)
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	147 cSt (40°C) (ASTM D 445); 14.8 cSt (100°C) ASTM D445)
Point d'écoulement	< 24°C (<-11.2°F) (ASTM D 97)
Teneur en COV	Exempté(e)(s)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	
Inhalation	Aucune information disponible.

Contact oculaire Aucune information disponible.
Contact avec la peau Aucune information disponible.
Ingestion Aucune information disponible.

DL50 cutanée 25353.5 mg/kg
CL50 par inhalation 208.8 mg/l; (vapeurs)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)	2000 mg/kg		Aucune donnée disponible
Amines, C10-14-tert-alkyl	300 mg/kg (Rat)	251 mg/kg (Rat)	1.19 mg/L (vapeur) (Rat) 4h
(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	1200 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Lapin (lapin)

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL ≥100 mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 21d
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL ≥100 mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 21d
Amines, C10-14-tert-alkyl		1.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Severely refined mineral oil (C15 - C50) - Not classified Severely refined mineral oil (C15 - C50) - H304
 Intrinsèquement biodégradable
 Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs.
 Difficilement biodégradable (17.4 % après 28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Amines, C10-14-tert-alkyl	LogPow 2.9
Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs.	LogPow 9.4

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs. (ED/01/2018).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 13 02 05* mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/CAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2

Législations de l'UE

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

REACH

SVHC: Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs. (ED/01/2018)

Annex XIV List of substances subject to authorization: Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldehyde and phenol, heptyl derivs.

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Key or legend to abbreviations and acronyms

Abbreviations for LV

Acute Tox. 2 ACUTE TOXICITY - Category 2 Acute Tox. 3 ACUTE TOXICITY - Category 3 Acute Tox. 4 ACUTE TOXICITY - Category 4 Aquatic Acute 1 AQUATIC HAZARD (ACUTE) - Category 1 Aquatic Chronic 1 AQUATIC HAZARD (LONG-TERM) - Category 1 Aquatic Chronic 2 AQUATIC HAZARD (LONG-TERM) - Category 2 Aquatic Chronic 3 AQUATIC HAZARD (LONG-TERM) - Category 3 Asp. Tox. 1 ASPIRATION HAZARD - Category 1 Eye Dam. 1 SERIOUS EYE DAMAGE/ EYE

IRRITATION - Category 1 Skin Corr. 1B SKIN CORROSION/IRRITATION - Category 1B Skin Irrit. 2 SKIN CORROSION/IRRITATION - Category 2 Skin Sens. 1 SKIN SENSITIZATION - Category 1 Skin Sens. 1B SKIN SENSITIZATION -

Category 1B STOT RE 2 SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (REPEATED EXPOSURE) - Category 2 STOT SE 3 SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (SINGLE EXPOSURE) - Category 3

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 01-août-2014

Date de révision : 06-juin-2023

Numéro de révision: 3.0

Remarque sur la révision:
Motif de la révision Update Section: 2, 3
(EU) 2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité